

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1040**21 novembre 2001****SOMMAIRE**

C.T.O. Fin. S.A.H., Luxembourg	49879	F.J.F., S.à r.l., Koerich	49914
Challenger Luxembourg S.A., Luxembourg	49876	Fashion Holding International S.A., Luxembourg.	49900
Cleo Shipping S.A., Luxembourg	49877	Fashion Holding International S.A., Luxembourg.	49900
Compulux Holding AG, Bascharage	49877	FBC, Top Salon S.A., Howald	49902
Constructions & Financing S.A., Luxembourg	49878	FBC, Top Salon S.A., Howald	49902
Constructions & Financing S.A., Luxembourg	49878	FBC, Top Salon S.A., Howald	49902
Dabster S.A., Luxembourg	49880	FBC, Top Salon S.A., Howald	49903
Deicas Participations S.A., Luxembourg	49878	Ferropol S.A., Luxembourg	49900
Deicas Participations S.A., Luxembourg	49878	Feuillancourt S.A.H., Luxembourg	49899
Delta Securities International Holding S.A., Luxembourg	49879	Feuillancourt S.A.H., Luxembourg	49899
Delta Securities International Holding S.A., Luxembourg	49879	FIAMM International S.A., Luxembourg	49905
Derfi Holding S.A., Luxembourg	49880	FIAMM International S.A., Luxembourg	49907
DNB Investment Fund, Sicav, Luxembourg	49881	Fiacre Holding S.A., Luxembourg	49902
Domtam S.A., Luxembourg	49877	Fiacre Holding S.A., Luxembourg	49902
Dunart Engineering Holding S.A., Luxembourg	49903	Fidux S.A.H., Luxembourg	49908
Dunart Engineering Holding S.A., Luxembourg	49904	Fidux S.A.H., Luxembourg	49908
Dyatex S.A., Luxembourg	49882	Finimit International S.A., Luxembourg	49908
E.R.S., S.à r.l., Luxembourg	49886	Finimit International S.A., Luxembourg	49910
ECM, S.à r.l.	49881	Finlog S.A., Luxembourg	49911
Efficiency Holding S.A., Luxembourg	49881	Finlog S.A., Luxembourg	49911
Entreprise de Construction Francis Kerschmeyer, S.à r.l., Dudelange	49883	Fix a Frame, S.à r.l., Luxembourg	49907
Ersel Finance S.A.H., Luxembourg	49889	Format, S.à r.l., Luxembourg	49915
Ersel Finance S.A.H., Luxembourg	49891	Formica, S.à r.l., Schifflange	49915
Eucico S.A., Luxembourg	49889	Fraser Holding S.A., Luxembourg	49910
Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg	49883	Fraser Holding S.A., Luxembourg	49910
Eufi-Rent, Sicav, Luxembourg	49891	Friture Aux Deux Chevrons, S.à r.l., Frisange	49875
Eufinvest, Sicav, Luxembourg	49886	Frjalsi, Sicav, Luxembourg	49916
Europa Invest S.A., Luxembourg	49891	Fromagerie de la Campagne, S.à r.l., Flaxweiler	49911
Europa Verde S.A.H., Luxembourg	49894	Gardenia Holding S.A., Luxembourg	49882
Europarking S.A., Luxembourg	49898	Garlan Holding S.A., Luxembourg	49916
European Marketing Group S.A., Luxembourg	49898	Générale Sols, S.à r.l., Luxembourg	49875
Europièces Luxembourg S.A., Luxembourg	49876	Genilux Participations S.A., Luxembourg	49916
Eurostar Finance & Investments S.A., Luxembourg	49898	Gestion RTA S.A., Senningerberg	49900
Eurostar Finance & Investments S.A., Luxembourg	49898	Gestion RTA S.A., Senningerberg	49901
Eurostar Finance & Investments S.A., Luxembourg	49898	Gizmo Holding S.A., Luxembourg	49875
Exclusive Tours, S.à r.l.	49899	Global Group Holding AG, Luxembourg	49896
		Global Group Holding AG, Luxembourg	49894
		Global Group Holding AG, Luxembourg	49896
		Globinter Participations S.A., Luxembourg	49916

Globotech S.A., Lintgen	49917	Immo Service Grevenmacher, S.à r.l., Neuhaeus-	
Graci International Holding S.A., Luxembourg . . .	49917	gen	49920
Graci International Holding S.A., Luxembourg . . .	49917	Independent Investment Fund, Sicav, Luxem-	
Graci International Holding S.A., Luxembourg . . .	49917	bourg	49920
Grand Tourisme Audiovisuel S.A., Luxembourg . .	49915	Interglobe International Holding S.A.	49874
Grenadilla Holding S.A., Luxembourg	49918	Investilux, Sicav, Luxembourg	49918
Grenadilla Holding S.A., Luxembourg	49918	Issima Luxembourg International, S.à r.l., Luxem-	
Grosso, S.à r.l., Fentange	49916	bourg	49917
Groupe LGS Europe, S.à r.l., Luxembourg	49918	J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A., Lu-	
Hidari Holding S.A., Luxembourg	49919	xembourg	49874
HR Services S.A., Luxembourg	49896	KellyConsult, S.à r.l., Weimershof	49875
HR Services S.A., Luxembourg	49897	KellyConsult, S.à r.l., Weimershof	49875
Ildiko Holding S.A., Luxembourg	49919	Stannifer Luxembourg S.A., Luxembourg	49876
Immo Service Grevenmacher, S.à r.l., Neuhaeus-		(De) Wending S.A., Luxembourg	49880
gen	49919	(De) Wending S.A., Luxembourg	49880

INTERGLOBE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.085.

Extrait de la quatrième résolution prise lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

qui a eu lieu à Luxembourg, le 20 octobre 2000 à 18.00 heures.

L'assemblée générale décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration élu précédemment.

Sont nommés comme nouveaux administrateurs M. Michael Papageorgiou, M. Marius Kaskas et la BEARN HOLDINGS S.A.

L'assemblée nomme la société HARVARD BUSINESS SERVICES INC comme nouveau commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille cinq.

Les mandats sont répartis comme suit:

Conseil d'administration

M. Michael Papageorgiou, avocat, Themistokleous 42, Athènes, Grèce, Administrateur.

M. Marius Kaskas, économiste, 15, rue des Carrefours, Bridel, Luxembourg, Administrateur.

BEARN HOLDINGS S.A., Société Anonyme, établie à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Administrateur.

Commissaire aux comptes

HARVARD BUSINESS SERVICES INC., Société Anonyme, établie à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30124/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 56.355.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2001

MM. James B. Broderick, Pablo Forero et Jon P. Griffin sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2002.

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg sont nommés Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(30144/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FRITURE AUX DEUX CHEVRONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 59, rue de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 46.236.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Signature.

(29418/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

GENERALE SOLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 55.752.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Signature.

(29422/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

*Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg en date du 2 mai 2001*

- De procéder au rachat de 1.028 (mille vingt-huit actions) rachetables GIZMO HOLDING S.A. au prix de BEF 19.462 (dix-neuf mille quatre cent soixante-deux francs belges) par action soit pour un montant total de BEF 20.006.936 (vingt millions six mille neuf cent trente-six francs belges); prix fixé par le Conseil d'Administration conformément aux articles 4 et 5 des statuts et sur base d'une situation comptable au 31 mars 2001 dont un exemplaire signé par le Conseil d'Administration est annexé au procès-verbal.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Certifié sincère et conforme

GIZMO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29424/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

KellyConsult, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Weimershof, 58, rue des Eglantiers.
R. C. Luxembourg B 71.096.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Signature

Mandataire

(29448/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

KellyConsult, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Weimershof, 58, rue des Eglantiers.
R. C. Luxembourg B 71.096.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Signature

Mandataire

(29449/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

STANNIFER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.767.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue au siège social le 8 mai 2001:

- que décharge pleine et entière a été donnée à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, après le terme de son mandat de précédent commissaire aux comptes de la Société décidé par les actionnaires et enregistré le 12 février 2001;

- que la démission de MOORE STEPHENS, S.à r.l., établie au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg a été acceptée et que décharge pleine et entière lui a été donnée pour son mandat relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 1998;

- que KPMG, établie au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée comme commissaire aux comptes de la Société, et que son mandat couvre les exercices clôturés au 31 décembre 1999 et les exercices suivants. Le terme du mandat de KPMG est fixé au meêmejour que le terme des mandats des administrateurs de la Société, à savoir le jour de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29543/312/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2001.

CHALLENGER LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 48.598.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 510 du 8 décembre 1994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHALLENGER LUXEMBOURG S.A.

Signature

(30003/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUROPIECES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 36.769.

La société a été constituée par acte reçu par Maître François Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 mai 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 388 du 15 octobre 1991.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2001

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2001, Monsieur Horst Mueller, mécanicien, demeurant à D-54453 Nittel, 14, Im Pflanzengarten a été nommé administrateur avec effet immédiat en remplacement de Madame Monique Weyland-Warnimont, démissionnaire, à qui décharge pleine est accordée pour l'exécution de son mandat.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30058/728/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

CLEO SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

Présents: M. Ronan Van Leemput, M. Philippe Van Leemput, M. Peter Van Leemput.

Est appointée comme secrétaire: Mme Marie Claudine Verdonck.

Ouverture: 8.55 heures.

Ordre du jour:

1. Démission d'un Administrateur + Décharge.
2. Nomination d'un nouveau Administrateur + Pouvoirs.
3. Divers.

Le président M. Philippe Van Leemput ouvre le conseil et appointe Mme Claudine Verdonck comme secrétaire.

1. Ensuite est déchargé de ses fonctions comme Administrateur dans la S.A., M. Peter Van Leemput qui est remercié par le président pour ses services rendus.

2. Est nommé par après avec unanimité comme Administrateur dans la S.A., M. Christophe Van Leemput, ouvrier, pour une période de 6 (six) ans avec pouvoir d'engager la société par sa propre signature.

3. Ayant pas d'autre points sur l'ordre du jour, la séance se clôture vers 9.14 heures.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

R. Van Leemput / P. Van Leemput / P. Van Leemput / C. Van Leemput

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30006/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

COMPLEX HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: Bascharage.

R. C. Luxembourg B 78.040.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 31 août 2000, enregistré à Clervaux, le 4 septembre 2000, volume 208, folio 80, case 7, que la rubrique suivante doit être modifiée:

Conseil d'administration

A démissionné en tant qu'administrateur et président:

Monsieur Herbert März, commerçant, demeurant à Burg-Reuland, Allemagne.

Déjà administrateur, ont été nommés en tant que Présidents du conseil:

1) Monsieur Walter Fuchs-Vladu, commerçant, demeurant à D-65550 Limburg, Lerchenberg, 1, Allemagne.

2) Monsieur Lubomir Valent, ingénieur, demeurant à 97401, Banska Bystrica, Kucinova 5, Slovaquie.

La société est représentée par la signature conjointe des deux présidents du conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour la société

Signature

(30018/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DOMTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.552.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réunie à Luxembourg, le 8 mai 2001 a pris à l'unanimité la résolution de coopter conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg comme nouvel administrateur avec effet au 26 juin 2000.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procèdera à l'élection définitive.

Extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30039/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

CONSTRUCTIONS & FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 36.094.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 552, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30019/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

CONSTRUCTIONS & FINANCING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxemburg, 28, rue Henri VII.
H. R. Luxemburg B 36.094.

Anlässlich der ausserordentlichen Vorstandssitzung vom 27. April 2001 wurde der Rücktritt des Verwaltungsratsmitglied Herrn Uwe Bornemann angenommen.

Dem Verwaltungsratsmitglied wurde im vollem Umfang Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde Herr Wolfgang Schmidt, Kaufmann, wohnhaft in Bremen/Deutschland ernannt.

Bereldange, den 30. April 2001.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30020/607/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DEICAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.729.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30029/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DEICAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.729.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 avril 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1999.

Mademoiselle Candice De Boni a été nommée administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, en remplacement de Madame Frie Van de Wouw, administrateur démissionnaire.

Les mandats de

Monsieur Stefano Graidì

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 30.986,70 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30030/800/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

C.T.O. FIN. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.624.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour C.T.O. FIN. S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(30026/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DELTA SECURITIES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.848.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 décembre 2000

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2001 le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 267.725,01 (deux cent soixante-sept mille sept cent vingt-cinq euros et un cent) et le capital autorisé à EUR 2.974.722,30 (deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux euros et trente cents).

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 2.274,99 (deux mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 270.000,- (deux cent soixante-dix mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 25.277,70 (vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-sept euros et soixante-dix cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros).

5. Le conseil d'administration décide d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 10.800 (dix mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et le capital autorisé par 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

6. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1^{er} et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 270.000,- (deux cent soixante-dix mille euros), représenté par 10.800 (dix mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) qui sera représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

7. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 550, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30031/226/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DELTA SECURITIES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.848.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30032/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DABSTER, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.389.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Signatures.

(30027/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DERFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.894.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30033/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DE WENDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.890.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4 et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(30034/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DE WENDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.890.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 mai 2001 et du rapport du Conseil d'Administration de la société DE WENDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Du profit qui s'élève à EUR 27.737,- un montant de EUR 6.110,- est affecté à une «réserve impôt fortune.» Le reste est reporté.

7) L'article 5 de l'Assemblée Générale des Actionnaires 1999 tenue le 2 octobre 2000 est corrigé, à savoir en plus de la décision d'affecter EUR 26,- à la réserve légale, affecter EUR 9.335,- du profit de EUR 26.242,- à une «réserve impôt fortune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE WENDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30035/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DNB INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.316.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour DNB INVESTMENT FUND, SICAV
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(30038/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ECM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 57.046.

En qualité d'agent de domiciliaire de la société ECM, S.à r.l. ayant son siège social 6, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.046. L'étude SCHMITT & LOCHARD prend la décision de dénoncer le siège social avec effet immédiat au 10 mai 2001.

Pour copie conforme
K. Schmitt
SCHMITT & LOCHARD
Avocats à la Cour
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30041/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EFFICIENCY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.945.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le deux mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société SANDBOR INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à The Lake building, Wickhams Cay 1, Road Town-Tortola (British Virgin Islands), ici représentée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de EFFICIENCY HOLDING S.A., (R. C. B n° 61.945) constituée suivant acte notarié du 21 novembre 1997, publié au Mémorial C, n° 148 du 11 mars 1998;
- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à EUR 33.569,70 (trente-trois mille cinq cent soixante-neuf euros et soixante-dix cents), représenté par dix (10) actions sans valeur nominale;
- que la mandante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société, qu'en tant qu'actionnaire unique, la mandante soussignée déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société avec effet immédiat;
- que la mandante soussignée déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait que la société SANDBOR INTERNATIONAL LIMITED répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que la mandante soussignée donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société pour procéder à la destruction.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Gehlen, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2001, vol. 868, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 10 mai 2001.

Pour extrait conforme

G. d'Huart

Notaire

(30042/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

DYATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 15.389.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2001

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Monsieur Bernard Ewen et de Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Madame Joëlle Lietz, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administrateurs du 9 mai 2001

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2001

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 272.682,88, représenté par 11.000 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 272.682,88.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour la société

Signature

(30040/506/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 14.854.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour la société

Signature

(30096/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION FRANCIS KERSCHENMEYER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3541 Dudelange, 117, rue de la Paix.
R. C. Luxembourg B 33.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 70, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30043/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUFI-CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

In the year two thousand one, on the twelfth of April.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held the Ordinary General Meeting of the shareholders of EUFI-CASH, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 32.164, incorporated by deed dated on the 28th of November 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 17 of the 17th of January 1990.

The meeting is presided by Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, residing in Kayl.

The chairman appoints as secretary Jeff Schmit, Attaché de Direction stagiaire, residing in Strassen.

The meeting elects as scrutineer Ana Paula Sousa, Attaché de Direction 1^{er} en rang, residing in Wasserbillig.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The present ordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C of the 26th of March 2001 and the 3rd of April 2001;

- in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of the 26th of March 2001 and the 3rd of April 2001; as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, from the 16,005 (sixteen thousand and five) shares, currently issued, 1511 (one thousand five hundred and eleven) shares are present or duly represented at the present ordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Approval of the Report of the Board of Directors and the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2000.

2) Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2000; profit allocation.

3) Discharge to the Board of Directors.

4) Statutory appointments.

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting declares that it has taken note of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor for the exercise closed on December 31st, 2000, of which it has been given lecture.

Second resolution

The meeting approves the statements of accounts concerning the 2000 business year as presented as well as the profit allocation proposed by the Board of Directors:

- net asset value as at 31st December 2000:	18,719,661.03 EUR
- net realized profit as at 31st December 2000:	216,378.83 EUR

Adopting the proposal of the Board of Directors, the meeting declares:

- to reinvest the part of the amount which might be distributed concerning the capitalization shares (class A shares) at the profit of the holders of class A shares;

- to distribute the part of the amount which might be distributed concerning the distribution shares (class B shares) in form of a dividend of EUR 30.00 against presentation of coupon no. 11 from April 30th, 2001 on; the rest being re-invested.

Third resolution

The meeting gives entire discharge to the Directors concerning the execution of their mandate during the 2000 business year.

Fourth resolution

The meeting notes that during the General Shareholders' Meeting of April 13th, 1995, it was decided that the term of the Directors shall end at this General Shareholders' Meeting.

The meeting decides to reconduct the term of the Directors for a new period of 1 year, i.e. until the General Shareholders' Meeting to be held in 2002.

The meeting notes:

- the resignation of SNS BANK NEDERLAND NV from the Board of Directors with effect from December 31st, 2000;

- the change of the permanent representative of DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK: Mr Thomas Reiland replaces Mr Franz-Josef Obermann;

- the change of the permanent representative of CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: Mr Philippe Mottura replaces Mr Dominique Monneron.

Thus, the Board of Directors is composed as follows:

- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, represented by Mr Philippe Mottura, chairman;

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, represented by Mr Pierre Lacombe;

- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, represented by Mr Thomas Reiland;

- EPTAFUND S.p.A., represented by Mr Marco Bolgiani;

- FORTIS BANQUE S.A., represented by Mr Freddy Van Den Spiegel;

- SWISSCA HOLDING S.A., represented by Mr Stefan Bichsel.

The meeting decides to nominate Mr Camille Thommes from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg as manager for current business and to renew the mandate of Mr Norbert Nickels from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, as manager for current business until the General Shareholders' Meeting to be held in 2002.

The mandate of ARTHUR ANDERSEN, as Auditor of the SICAV, coming to an end at this Shareholders' Meeting, the meeting decides to nominate ERNST & YOUNG S.A. as the new Auditor for the revision of the exercise closing on December 31st, 2001.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée EUFI-CASH, avant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 32.164, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 17 du 17 janvier 1990.

L'assemblée est présidée par Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, demeurant à Kayl.

Le président désigne comme secrétaire Jeff Schmit, Attaché de Direction stagiaire, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Ana Paula Sousa, Attaché de Direction 1^{er} en rang, demeurant à Wasserbillig.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 26 mars 2001 et du 3 avril 2001;

- dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» du 26 mars 2001 et du 3 avril 2001;

comme il résulte des copies présentées à l'assemblée.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 16.005 (seize mille cinq) actions, actuellement émises, 1511 (mille cinq cent onze) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale ordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2) Approbation des comptes annuels et du compte des pertes et profits clos au 31 décembre 2000; affectation du bénéfice.

3) Décharge au Conseil d'Administration.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2000 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration:

- actifs nets au 31 décembre 2000:	18.719.661,03 EUR
- bénéfice net réalisé au 31 décembre 2000:	216.378,83 EUR

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) au profit des actionnaires de la classe A;

- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'un dividende à raison de 30,00 EUR contre remise du coupon n° 11 à partir du 30 avril 2001, le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice 2000.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995 a fixé les mandats des Administrateurs pour un terme de six ans venant à échéance à cette Assemblée.

L'Assemblée décide de fixer les mandats des Administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale en 2002.

L'Assemblée constate:

- la démission de SNS BANK NEDERLAND NV de sa fonction d'Administrateur avec effet au 31 décembre 2000;

- le changement du représentant permanent de la DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK: M. Thomas Reiland remplace M. Franz-Josef Obermann;

- le changement du représentant permanent de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: M. Philippe Mottura remplace M. Dominique Monneron.

Ainsi, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, représentée par M. Philippe Mottura, président;
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Pierre Lacombe;
- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, représentée par M. Thomas Reiland;
- EPTAFUND S.p.A., représentée par M. Marco Bolgiani;
- FORTIS BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van Den Spiegel;
- SWISSCA HOLDING S.A., représentée par M. Stefan Bichsel.

L'Assemblée nomme M. Camille Thommes de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «manager for current business» et renouvelle le mandat de M. Norbert Nickels de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «manager for current business» jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Le mandat de ARTHUR ANDERSEN en tant qu'auditeur externe de la SICAV venant à échéance à cette Assemblée Générale, l'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. comme nouveau Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Nickels, J. Schmitt, A.-P. Sousa, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 129S, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

J. Elvinger.

(30049/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

E.R.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 35.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 70, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30045/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUFINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.165.

In the year two thousand one, on the twelfth of April.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held the Ordinary General Meeting of the shareholders of EUFINVEST, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 32.165, incorporated by deed dated on the 28th of November 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 17 of the 17th of January 1990.

The meeting is presided by Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, residing in Kayl.

The chairman appoints as secretary Jeff Schmit, Attaché de Direction stagiaire, residing in Strassen.

The meeting elects as scrutineer Ana Paula Sousa, Attaché de Direction 1^{er} en rang, residing in Wasserbillig.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The present ordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C of the 26th of March 2001 and the 3rd of April 2001;

- in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of the 26th of March 2001 and the 3rd of April 2001; as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, from the 535,772 (five hundred thirty-five thousand seven hundred seventy-two) shares, currently issued, 5,101 (five thousand one hundred and one) shares are present or duly represented at the present ordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Approval of the Report of the Board of Directors and the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2000.

2) Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2000; profit allocation.

3) Discharge to the Board of Directors.

4) Statutory appointments.

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting declares that it has taken note of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor for the exercise closed on December 31st, 2000, of which it has been given lecture.

Second resolution

The meeting approves the statements of accounts concerning the 2000 business year as presented as well as the profit allocation proposed by the Board of Directors:

- net asset value as at 31st December 2000:	183,327,649.89.- EUR
- net realized profit as at 31st December 2000:	25,326,784.49 EUR

Adopting the proposal of the Board of Directors, the meeting declares:

- to reinvest the part of the amount which might be distributed concerning the capitalization shares (class A shares) at the profit of the holders of class A shares;

- to distribute the part of the amount which might be distributed concerning the distribution shares (class B shares) in form of a dividend of EUR 6,00 against presentation of coupon no. 11 from April 30th, 2001 on; the rest being reinvested.

Third resolution

The meeting gives entire discharge to the Directors concerning the execution of their mandate during the 2000 business year.

Fourth resolution

The meeting notes that during the General Shareholders' Meeting of April 13th, 1995, it was decided that the term of the Directors shall end at this General Shareholders' Meeting.

The meeting decides to reconduct the term of the Directors for a new period of 1 year, i.e. until the General Shareholders' Meeting to be held in 2002.

The meeting notes:

- the change of the permanent representative of DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK: Mr Thomas Reiland replaces Mr Franz-Josef Obermann.

- the change of the permanent representative of CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: Mr Philippe Mottura replaces Mr Jean-François Vaillant.

Thus, the Board of Directors is composed as follows:

- FORTIS BANQUE S.A., represented by Mr Freddy Van den Spiegel, chairman;

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, represented by Mr Dominique Monneron;

- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, represented by Mr Philippe Mottura;

- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, represented by Mr Thomas Reiland;

- ECUREUIL PARTICIPATIONS S.A., represented by Mr Jean-Yves Rouchy;

- EPTAFUND S.p.A., represented by Mr Marco Bolgiani;

- SWISSCA HOLDING S.A., represented by Mr Stefan Bichsel.

The meeting decides to nominate Mr Camille Thommes from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg as manager for current business and to renew the mandate of Mr Norbert Nickels from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, as manager for current business until the General Shareholders' Meeting to be held in 2002.

The mandate of ARTHUR ANDERSEN, as Auditor of the SICAV, coming to an end at this Shareholders' Meeting, the meeting decides to nominate ERNST & YOUNG S.A. as the new Auditor for the revision of the exercise closing on December 31st, 2001.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée EUFINVEST, ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 32.165, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 17 du 17 janvier 1990.

L'assemblée est présidée par Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, demeurant à Kayl.

Le président désigne comme secrétaire Jeff Schmit, Attaché de Direction stagiaire, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Ana Paula Sousa, Attaché de Direction 1^{er} en rang, demeurant à Wasserbillig.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 26 mars 2001 et du 3 avril 2001;

- dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» du 26 mars 2001 et du 3 avril 2001;

comme il résulte des copies présentées à l'assemblée.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 535.772 (cinq cent trente-cinq mille sept cent soixante-douze) actions, actuellement, émises, 5.101 (cinq mille cent une) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale ordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2) Approbation des comptes annuels et du compte des pertes et profits clos au 31 décembre 2000; affectation du bénéfice.

3) Décharge au Conseil d'Administration.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2000 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration:

- actifs nets au 31 décembre 2000:	183.327.649,89 EUR
- bénéfice net réalisé au 31 décembre 2000:	25.326.784,49 EUR

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) au profit des actionnaires de la classe A;

- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'un dividende à raison de 6,00 EUR contre remise du coupon n° 11 à partir du 30 avril 2001, le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice 2000.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995 a fixé les mandats des Administrateurs pour un terme de six ans venant à échéance à cette Assemblée.

L'Assemblée décide de fixer les mandats des Administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale en 2002.

L'Assemblée constate:

- le changement du représentant permanent de la DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK: M. Thomas Reiland remplace M. Franz-Josef Obermann.

- le changement du représentant permanent de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: M. Philippe Mottura remplace M. Jean-François Vaillant.

Ainsi, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- FORTIS BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van den Spiegel, président;
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Dominique Monneron;
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, représentée par M. Philippe Mottura;
- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, représentée par M. Thomas Reiland;
- ECUREUIL PARTICIPATIONS S.A., représentée par M. Jean-Yves Rouchy;
- EPTAFUND S.p.A., représentée par M. Marco Bolgiani;
- SWISSCA HOLDING S.A., représentée par M. Stefan Bichsel.

L'Assemblée nomme M. Camille Thommes de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «manager for current business» et renouvelle le mandat de M. Norbert Nickels de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «manager for current business» jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

Le mandat de ARTHUR ANDERSEN en tant qu'auditeur externe de la SICAV venant à échéance à cette Assemblée Générale, l'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. comme nouveau Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Nickels, J. Schmitt, A.-P. Sousa, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 129S, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

J. Elvinger.

(30051/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUCICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.854.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

EUCICO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30048/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.735.

L'an deux mille un, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois ERSEL FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 51.735,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, n° 500 du 2 octobre 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page numéro 6119.

Ladite société a un capital social actuel de dix-neuf milliards de liras italiennes (19.000.000.000,- ITL), divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix mille liras italiennes (190.000,- ITL) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding ayant pour objet exclusif de prendre des participations et plus particulièrement dans la Société d'Investissement à Capital Variable ERSEL SICAV, ainsi que de gérer ou d'administrer et de développer de telles participations. La société donnera exclusivement des conseils en investissement à ERSEL SICAV. La société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra pas d'établissement ouvert au public. Il pourra être procédé à toute opération qui est estimée nécessaire pour accomplir ses objectifs pour autant que ces opérations soient tracées dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 et ses modifications et amendements régissant les sociétés de participations financières. La société a pour dénomination ERSEL FINANCE S.A.

2) Suppression de l'article 4 des statuts et renumérotation des articles suivants:

3) Changement de la monnaie d'expression du capital social de lire italienne en euro au cours de 1 EUR pour 1936,27 ITL.

4) Augmentation du capital social souscrit par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 187.319 (cent quatre-vingt-sept mille trois cent dix-neuf Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 9.812.681 (neuf millions huit cent douze mille six cent quatre-vingt-un Euro), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale, à EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro), représentés par 100.000 (cent mille) actions

sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 100.000 (cent mille) actions pour porter celui-ci à EUR 100 (cent Euro).

5) Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 100 (cent Euro).

6) Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding ayant pour objet exclusif de prendre des participations et plus particulièrement dans la Société d'Investissement à Capital Variable ERSEL SICAV, ainsi que de gérer ou d'administrer et de développer de telles participations. La société donnera exclusivement des conseils en investissement à ERSEL SICAV. La société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra pas d'établissement ouvert au public. Il pourra être procédé à toute opération qui est estimée nécessaire pour accomplir ses objectifs pour autant que ces opérations soient tracées dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 et ses modifications et amendements régissant les sociétés de participations financières. La société a pour dénomination ERSEL FINANCE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 4 des statuts et de renuméroter les articles suivants.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de dix-neuf milliards de liras italiennes (ITL 19.000.000.000) en Euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro,

de sorte que le capital social de la société est fixé, après conversion, à EUR 9.812.681 (neuf millions huit cent douze mille six cent quatre-vingt-un Euro), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit, par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 187.319 (cent quatre-vingt-sept mille trois cent dix-neuf Euro),

pour le porter de son montant actuel converti de EUR 9.812.681 (neuf millions huit cent douze mille six cent quatre-vingt-un Euro) à EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 100.000 (cent mille) actions, pour porter celui-ci à EUR 100 (cent Euro).

La preuve de l'existence de résultats reportés à concurrence de EUR 187.319 (cent quatre-vingt-sept mille trois cent dix-neuf Euro) de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 1999, dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 100 (cent Euro).

Sixième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article quatre (avant renumérotation article 5) des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Cottella, S. Wingel, S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 129S, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2001.

J. Delvaux.

(30046/208/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.735.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 avril 2001, acté sous le n° 293/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30047/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUROPA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.157.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli / L. Di Vora

(30052/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUFI-RENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.166.

In the year two thousand one, on the twelfth of April.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held the Ordinary General Meeting of the shareholders of EUFI-RENT, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 32.166, incorporated by deed dated on the 28th of November 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 17 of the 17th of January 1990.

The meeting is presided by Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, residing in Kayl.

The chairman appoints as secretary Jeff Schmit, Attaché de Direction stagiaire, residing in Strassen.

The meeting elects as scrutineer Ana Paula Sousa, Attaché de Direction 1^{er} en rang, residing in Wasserbillig.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The present ordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C of the 26th of March 2001 and the 3rd of April 2001;

- in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of the 26th of March 2001 and the 3rd of April 2001;

as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, from the 292,962 (two hundred ninety-two thousand nine hundred sixty-two) shares, currently issued, 6,101 (six thousand one hundred and one) shares are present or duly represented at the present ordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Approval of the Report of the Board of Directors and the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2000.

2) Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2000; profit allocation.

3) Discharge to the Board of Directors.

4) Statutory appointments.

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting declares that it has, taken note of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor for the exercise closed on December 31st, 2000, of which it has been given lecture.

Second resolution

The meeting approves the statements of accounts concerning the 2000 business year as presented as well as the profit allocation proposed by the Board of Directors:

- net asset value as at 31st December 2000:	43,925,960.86 EUR
- net realized profit as at 31st December 2000:	1,077,266.78 EUR

Adopting the proposal of the Board of Directors, the meeting declares:

- to reinvest the part of the amount which might be distributed concerning the capitalization shares (class A shares) at the profit of the holders of class A shares;
- to distribute the part of the amount which might be distributed concerning the distribution shares (class B shares) in form of a dividend of EUR 5.00 against presentation of coupon no. 11 from April 30th, 2001 on; the rest being reinvested.

Third resolution

The meeting gives entire discharge to the Directors concerning the execution of their mandate during the 2000 business year.

Fourth resolution

The meeting notes that during the General Shareholders' Meeting of April 13th, 1995, it was decided that the term of the Directors shall end at this General Shareholders' Meeting.

The meeting decides to reconduct the term of the Directors for a new period of 1 year, i.e. until the General Shareholders' Meeting to be held in 2002.

The meeting notes:

- the change of the permanent representative of DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK: Mr Thomas Reiland replaces Mr Franz-Josef Obermann.
- the change of the permanent representative of CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: Mr Philippe Mottura replaces Mr Antoine Moster.

Thus, the Board of Directors is composed as follows:

- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, represented by Mr Thomas Reiland, chairman;
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, represented by Mr Pierre Lacombe;
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, represented by Mr Philippe Mottura;
- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, represented by Mr Antonio Freire;
- ECUREUIL PARTICIPATIONS S.A., represented by Mr Jean-Yves Rouchy;
- EPTAFUND S.p.A., represented by Mr Marco Bolgiani;
- FORTIS BANQUE S.A., represented by Mr Freddy Van Den Spiegel;
- SWISSCA HOLDING S.A., represented by Mr Stefan Bichsel.

The meeting decides to nominate Mr Camille Thommes from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG as manager for current business and to renew the mandate of Mr Norbert Nickels from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, as manager for current business until the General Shareholders' Meeting to be held in 2002.

The mandate of ARTHUR ANDERSEN, as Auditor of SICAV, coming to an end at this Shareholders' Meeting, the meeting decides to nominate ERNST & YOUNG S.A. as the new Auditor for the revision of the exercise closing on December 31st, 2001.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée EUFI-RENT, ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 32.166, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, numéro 17 du 17 janvier 1990.

L'assemblée est présidée par Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, demeurant à Kayl.

Le président désigne comme secrétaire Jeff Schmit, Attaché de Direction stagiaire, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Ana Paula Sousa, Attaché de Direction, 1^{er} en rang, demeurant à Wasserbillig.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 26 mars 2001 et du 3 avril 2001;
 - dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» du 26 mars 2001 et du 3 avril 2001;
- comme il résulte des copies présentées à l'assemblée.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 292.962 (deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-deux) actions, actuellement émises, 6.101 (six mille cent une) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale ordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2) Approbation des comptes annuels et du compte des pertes et profits clos au 31 décembre 2000; affectation du bénéfice.

3) Décharge au Conseil d'Administration.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2000 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration:

- actifs nets au 31 décembre 2000:	43.925.960,86 EUR
- bénéfice net réalisé au 31 décembre 2000:	1.077.266,78 EUR

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) au profit des actionnaires de la classe A;
- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'un dividende à raison de 5,00 EUR contre remise du coupon N° 11 à partir du 30 avril 2001, le solde étant réinvesti.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice 2000.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 1995 a fixé les mandats des Administrateurs pour un terme de six ans venant à échéance à cette Assemblée.

L'Assemblée décide de fixer les mandats des Administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale en 2002.

L'Assemblée constate

- le changement du représentant permanent de la DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK: M. Thomas Reiland remplace M. Franz-Josef Obermann.

- le changement du représentant permanent de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: M. Philippe Mottura remplace M. Antoine Moster.

Ainsi, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- DGZ-DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, représentée par M. Thomas Reiland, président;
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Pierre Lacombe;
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, représentée par M. Philippe Mottura;
- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, représentée par M. Antonio Freire;
- ECUREUIL PARTICIPATIONS S.A., représentée par M. Jean-Yves Rouchy;
- EPTAFUND S.p.A., représentée par M. Marco Bolgiani;
- FORTIS BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van Den Spiegel;
- SWISSCA HOLDING S.A., représentée par M. Stefan Bichsel.

L'Assemblée nomme M. Camille Thommes de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «manager for current business» et renouvelle le mandat de M. Norbert Nickels de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «manager for current business» jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Le mandat de ARTHUR ANDERSEN en tant qu'auditeur externe de la SICAV venant à échéance à cette Assemblée Générale, l'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. comme nouveau Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Nickels, J. Schmitt, A.-P. Sousa, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 129S, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

J. Elvinger.

(30050/211/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUROPA VERDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.700.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

EUROPA VERDE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30053/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**GLOBAL GROUP HOLDING AG, Holdingaktiengesellschaft,
(anc. EUROPÄISCHE FINANZ UND ASSEKURANZ HOLDING AG).**

Gesellschaftssitz: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

H. R. Luxemburg B 72.895.

Im Jahre zweitausendeins, den sechszwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Decker im Amtssitz in Wiltz, handelnd in Ersetzung ihres verhinderten Kollegen Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, welcher Letzterer Depositar der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Versammelte sich die aussergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft Holding EUROPÄISCHE FINANZ UND ASSEKURANZ HOLDING AG mit Sitz in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 72.895,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 90 vom 27. Januar 2000.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Harald Mark, Bankkaufmann, wohnhaft in D-75233 Tiefenbronn, Johannestrasse 12.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Dame Guiguite Filet, Krankenpflegerin, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herr Karl Dieter Dries, Unternehmensberater, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft Holding EUROPÄISCHE FINANZ UND ASSEKURANZ HOLDING AG sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, dass die 33 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in GLOBAL GROUP HOLDING AG und Sitzverlegung nach L-1463 Luxembourg, 1, rue Fort Elisabeth, sowie diesbezügliche Abänderung von Artikel 1 Absatz 1 und 2 der Statuten wie folgt:

Art. 1. Absatz 1 und 2.

Unter der Bezeichnung GLOBAL GROUP HOLDING AG besteht eine Aktiengesellschaft Holding.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

2.- Aufstockung des Kapitals auf Euro 60.000,- eingeteilt in 60 Aktien von je Euro 1.000,-.

3.- Zeichnung und Einbringung von Euro 27.000,- durch die Aktionärin I.C. INTERCONSULT AG mit Sitz in L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth, R. C. Luxemburg B 79.395 und Verzicht der Aktionäre auf ihr Vorkaufsrecht.

4.- Abänderung von Artikel 3 (Absatz 1) der Statuten wie folgt:

Art. 3. Absatz 1.

Das Gesellschaftskapital beträgt sechzigtausend Euro (60.000,- EUR), eingeteilt in sechzig (60) Aktien zu je eintausend Euro (1.000,- EUR).

5.- Demission und Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars.

6.- Ernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars sowie Festlegung der Dauer der Mandate.

7.- Ermächtigung gemäss Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften zwecks Bestellung eines oder mehrerer geschäftsführender Verwaltungsräte. Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in GLOBAL GROUP HOLDING AG abzuändern und den Sitz nach L-1463 Luxemburg, 1, rue Fort Elisabeth zu verlegen, sowie infolgedessen Artikel 1 Absatz 1 und 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 1. Absatz 1 und 2.

Unter der Bezeichnung GLOBAL GROUP HOLDING AG besteht eine Aktiengesellschaft Holding.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Kapital um 27.000,- EUR aufzustocken um das bestehende Kapital von 33.000,- EUR auf 60.000,- EUR zu erhöhen, vermittels Ausgabe von 27 neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,-, die die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Aktien haben und mit Verzicht von den Aktionären auf ihr Vorzugsrecht.

Zeichnung und Einbringung

Die Aufstockung geschieht vermittels Einbringung in bar von 27.000,- EUR und wird gezeichnet durch die Aktionärin I.C. INTERCONSULT A.G. so dass mithin die Summe von 27.000,- EUR der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm bestätigt wird.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel 3 (Absatz 1) der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 3. Absatz 1.

Das Gesellschaftskapital beträgt sechzigtausend Euro (60.000,- EUR), eingeteilt in sechzig (60) Aktien zu je eintausend Euro (1.000,- EUR).

Vierter Beschluss

Die Versammlung erteilt andurch den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Demission mit Entlastung.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung ernennt für die Dauer von sechs Jahren:

zu Verwaltungsratsmitgliedern:

- a) Herr Harald Mark, Bankkaufmann, wohnhaft in D-75233 Tiefenbronn, Johannesstrasse 12.
- b) Die Aktiengesellschaft I.C. INTERCONSULT A.G. mit Sitz in-L-1463 Luxemburg, 1, rue Fort Elisabeth, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 79.395,
- c) Die Aktiengesellschaft ABAKUS SERVICE S.A. mit Sitz in L-2142 Luxemburg, 2, rue Paul Medinger, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 75.829;

zum Kommissar:

Herr Karl Dieter Dries, Unternehmensberater, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg.

Sechster Beschluss

Die Versammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, gemäss Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Dritten zu übertragen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14.30 Uhr.

Bestätigung des Notars

Der amtierende Notar bestätigt ausdrücklich, dass die Bedingungen von Artikel 26 und folgende des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, betreffend vorbenannte Kapitalaufstockung, erfüllt sind.

Abschätzung - Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird der Betrag der Kapitalaufstockung von 27.000,- EUR abgeschätzt auf 1.089.177,3 LUF (offizieller Kurs vom 1. Januar 1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund der in gegenwärtiger Urkunde erfolgten Kapitalerhöhung erwachsen, werden abgeschätzt auf 55.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des Notars Paul Decker, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Mark, G. Filet, K. Dries, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 8CS, fol. 100, case 10. – Reçu 10.892 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 9. Mai 2001.

P. Decker.

(30054/206/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**GLOBAL GROUP HOLDING AG, Société Anonyme Holding,
(anc. EUROPÄISCHE FINANZ UND ASSEKURANZ HOLDING AG).**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 72.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(30055/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GLOBAL GROUP HOLDING AG, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
H. R. Luxemburg B 72.895.

Verwaltungsratsitzung vom 26. April 2001

Im Jahre zweitausendeins, den sechszwanzigsten April.

Versammelten sich die Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft Holding GLOBAL GROUP HOLDING AG, mit Sitz in L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth, nämlich:

a) Herr Harald Mark, Bankkaufmann, wohnhaft in D-75233 Tiefenbronn, Johannesstrasse 12.

b) Die Aktiengesellschaft I.C. INTERCONSULT S.A. mit Sitz in L-1463 Luxembourg, 1, rue Fort Elisabeth, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 79.395,

hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder nämlich Herr Harald Mark, vorbenannt und Dame Guiguite Filet, Krankenpflegerin, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 12A, rue de Luxembourg.

c) Die Aktiengesellschaft ABAKUS SERVICE S.A. mit Sitz in L-2142 Luxembourg, 2, rue Paul Medinger, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 75.829,

hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, nämlich Herr Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, wohnhaft in L-2142 Luxembourg, 2, rue Paul Medinger, und Herrn Alexander Nelke, Student, wohnhaft in L-2142 Luxembourg, 2, rue Paul Medinger,

welche sich rechtsgültig einberufen erklären haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Einzigter Beschluss

Im Einverständnis der Generalversammlung wird Herr Harald Mark, vorbenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt und ihm wird die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten übertragen.

Also verfahren und beschlossen in Luxemburg, Datum wie vorstehend.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 8CS, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30101/206/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

HR Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 78.679.

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HR Services S.A., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.679, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2000, dont une expédition a été déposée le 17 novembre 2000 au greffe du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg en vue de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Madame Diane Ries, épouse Markus Möller, indépendante, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur André Sadler, indépendant, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services et le conseil dans le domaine du recrutement et de la gestion des ressources humaines de même que l'exercice de l'activité de formation professionnelle continue.

Elle pourra également prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet.

La société pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, civiles ou commerciales lui permettant de réaliser son objet social.»

2.- Fixation d'une nouvelle adresse de la société.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et le conseil dans le domaine du recrutement et de la gestion des ressources humaines de même que l'exercice de l'activité de formation professionnelle continue.

Elle pourra également prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet.

La société pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, civiles ou commerciales lui permettant de réaliser son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer désormais l'adresse de la société à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Ries, A. Sadler, J.-M. Weber, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 129S, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

M. Thyès-Walch.

(30113/233/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

HR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 78.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30114/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUROPARKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 60.836.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2001.

(30056/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUROPEAN MARKETING GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.575.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Signatures.

(30057/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUROSTAR FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 48.917.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4 et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(30061/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EUROSTAR FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 48.917.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 février 2001, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société EUROSTAR FINANCE & INVESTMENTS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1999:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

M. C.R. Delveaux

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de M. D.R. Delveaux en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Du profit qui s'élève à USD 57.288,- un montant de USD 1.117,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROSTAR FINANCE & INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30062/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

EXCLUSIVE TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 57.047.

Decision taken by the sole shareholder on April 3, 2001

On April 3, 2001 at 12.00 o'clock,
the sole shareholder of EXCLUSIVE TOURS, S.à r.l., Mr Dino Barré, Company Director, residing at L-4620 Differdange, 7, rue Emile Mark,
assisted by Mr Alhard von Ketelhodt, Expert-comptable, residing at L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, acting as witness,
took the following decision:

- the number of Company Directors is fixed at 2. Has been named as additional director Mrs Lynn Wilson, interior designer, residing at 116 Alhambra Circle, Coral Gables, Florida, U.S.A.

- The company is only engaged by the joint signature of both Company Directors.

- Mr Dino Barré is specially mandated to open a bank account with DEXIA BIL LUXEMBOURG which can only be operated by the joint signature of both Company Directors.

Luxembourg, April 3, 2001

D. Barré / A. von Ketelhodt

Président / Witness

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30063/607/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FEUILLANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.320.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

FEUILLANCOURT S.A.

A. Angelsberg / N. Lang

Administrateur / Administrateur

(30073/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FEUILLANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.320.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à FRF 3.371.377,44 est réparti comme suit:

- à la réserve légale 165.000,00 FRF

- report à nouveau 3.206.377,44 FRF

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

FEUILLANCOURT S.A.

A. Angelsberg / N. Lang

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30074/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FASHION HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 13.052.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30064/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FASHION HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 13.052.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 avril 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 mars 2000.

Les mandats de

Madame Katelijne De Grauwe

Madame Gilberte Smits

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2001.

Monsieur Daniel Arkesteyn, directeur, demeurant à B-1780 Wemmel et la société KDG S.A. ayant son siège social à B-2020 Antwerpen ont été nommé en tant qu'administrateurs pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2001.

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} avril 2000, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de 991.574,10 EUR représenté par 40.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30065/800/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FERROPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 88, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30072/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GESTION RTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 46.442.

L'an deux mille un, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTION RTA S.A., avec siège social à Luxembourg/Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 76 du 26 février 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 23 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 du 21 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Begat, directeur, demeurant à Rumelange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Becker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jorge Fernandes, directeur-adjoint, demeurant à Dippach.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de

présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg/Strassen à Senningerberg et modification de l'article 2 des statuts.

2. Modification des articles 11, 14, 16 et 19 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg/Strassen à L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

L'article 2 (alinéa 1^{er}) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Alinéa 1^{er}.

Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit:

«Art. 11. Alinéa 1^{er}.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu, jour et heure indiqués dans l'avis de convocation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit:

«Art. 14. Alinéa 1^{er}.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de: affaires de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents qui n'ont pas à être obligatoirement actionnaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 (alinéa 4) des statuts comme suit:

«Art. 16. Alinéa 4. Première phrase.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi au siège social de la société ou en tout autre lieu fixé dans l'avis de convocation le 23 septembre de chaque année à 11.00 heures.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

«Art. 19. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Begat, S. Becker, J. Fernandes, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 avril 2001, vol. 417, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2001.

E. Schroeder.

(30099/228/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GESTION RTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 46.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 201.

E. Schroeder

Notaire

(30100/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FIACRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.532.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
FIACRE HOLDING S.A.
A. Angelsberg / C. Hoffmann
Administrateur / Administrateur

(30075/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FIACRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.532.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2000

Le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
FIACRE HOLDING S.A.
A. Angelsberg / C. Hoffmann
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30076/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FBC, TOP SALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 56.178.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2001.

(30066/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FBC, TOP SALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 56.178.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2001.

(30067/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FBC, TOP SALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 56.178.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 mai 2001.

(30068/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FBC, TOP SALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 56.178.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 13 mars 2001

L'assemblée générale ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Bruno Nicolini. La FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. reprendra et poursuivra le mandat de son prédécesseur à partir de l'exercice 2000.

Dixième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Rui Oliveira Da Silva domicilié 3, rue Henri Vannerus à L-2662 Luxembourg en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Frédéric Bosen, démissionnaire avec effet au 30 septembre 1997 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2002. Monsieur Rui Oliveira Da Silva a repris et poursuivra le mandat de son prédécesseur à partir du 1^{er} octobre 1997.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Monsieur Christopher Bosen domicilié 8, rue des Bruyères, L-1274 Howald, administrateur-délégué

Monsieur Rui Oliveira Da Silva, domicilié 3, rue Henri Vannerus, L-2662 Luxembourg, administrateur

Madame Anita Deger, domicilié 38-42 avenue de la Closeraie, B-4000 Liège, administrateur.

Leurs mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2002.

Le commissaire aux comptes est la FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2002.

Strassen, le 26 avril 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30069/578/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**DUNART ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 31.091.

L'an deux mille un, le deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.091, constituée suivant acte reçu en date du 11 juillet 1989, publié au Mémorial C, numéro 367 du 11 décembre 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur, demeurant à Eischen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Noëlle Juge, employée privée, demeurant à Thionville, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Michiels, employé privé, demeurant à Wiltz.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et entrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

2.- Modification de la dénomination de la société en DUNART ENGINEERING HOLDING S.A.

3.- Transformation de la devise d'expression du capital de LUF en euros et augmentation du capital en raison de 13,31 euros pour le porter à 31.000,- euros, représenté par 1.000 actions de 31,- euros chacune.

4.- Acceptation de la démission de Messieurs E. Patteet, Luc Van Loey et Maria Van Ginderen en tant qu'administrateurs et de Madame Marianne du Belloy comme commissaire aux comptes.

5.- Nomination de A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., comme nouveaux administrateurs pour une durée de six années.

6.- Nomination de A.T.T.C. CONTROL S.A., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour une durée de six années.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et entrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en DUNART ENGINEERING HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DUNART ENGINEERING HOLDING S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer la devise d'expression du capital de LUF en Euro et d'augmenter le capital à raison de EUR 13,31 (treize euros et trente et un cents) pour le porter à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune et de modifier en conséquence l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs E. Patteet, Luc Van Loey et Maria Van Ginderen en tant qu'administrateurs et de nommer en remplacement comme nouveaux administrateurs pour une durée de six années, A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Marianne du Belloy de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et de nommer en remplacement comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six années A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-P. Van Keymeulen, M.-N. Juge, D. Michiels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 129S, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

J. Elvinger.

(30079/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**DUNART ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 31.091.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.
(30080/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.169.

L'an deux mil un, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois FIAMM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 41.169,

constituée suite à un acte de constat de scission reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C-2000, page numéro 7323.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 51.500.000.000,- (cinquante et un milliards cinq cents millions de lires italiennes), représenté par 515.000 (cinq cent quinze mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social, actuellement exprimé en lires italiennes, en Euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro, de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 26.597.530,3031, représenté par 515.000 actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899089.

2. Réduction du capital social souscrit converti à concurrence de EUR 30,3031, en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 26.597.530,3031 à EUR 26.597.500,

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 515.000 (cinq cent quinze mille) actions représentatives du capital social,

pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,64568999089 à EUR 51,6456310679

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 5.814.000 (cinq millions huit cent quatorze mille Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 26.597.500 (vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euro), à EUR 32.411.500 (trente-deux millions quatre cent onze mille cinq cents Euro), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 515.000 (cinq cent quinze mille) actions existantes, pour porter celle-ci de EUR 51,6456310679 à EUR 62,9349514563, à libérer par un versement en espèce par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle.

4. Remplacement des 515.000 (cinq cent quinze mille) actions existantes de la société d'une valeur nominale de EUR 62,9349514563 par action, par 648.230 (six cent quarante-huit mille deux cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 par action, à attribuer aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

5. Instauration d'un capital autorisé de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euro) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 avril 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

6. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

7. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

8. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de ITL 51.500.000.000,- (cinquante et un milliards cinq cents millions de liras italiennes), représenté par 515.000 (cinq cent quinze mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune,

en Euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro, de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 26.597.530,3031, représenté par 515.000 actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899089.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit converti de la société à concurrence de EUR 30,3031,

en vue de le ramener de son montant actuel converti de EUR 26.597.530,3031 à EUR 26.597.500,

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 515.000 (cinq cent quinze mille) actions représentatives du capital social,

pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,64568999089 à EUR 51,6456310679

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 5.814.000,- (cinq millions huit cent quatorze mille Euro),

en vue de le porter de son montant actuel de EUR 26.597.500,- (vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euro), à EUR 32.411.500,- (trente-deux millions quatre cent onze mille cinq cents Euro),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 515.000 (cinq cent quinze mille) actions existantes, pour porter celle-ci de EUR 51,6456310679 à EUR 62,9349514563,

souscrites par tous les actionnaires existants, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et libérées entièrement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 5.814.000,- (cinq millions huit cent quatorze mille Euro).

Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer les 515.000 (cinq cent quinze mille) actions existantes de la société d'une valeur nominale de EUR 62,9349514563 par action,

par 648.230 (six cent quarante-huit mille deux cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50 par action,

à attribuer aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euro) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 avril 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 32.411.500 (trente-deux millions quatre cent onze mille cinq cents Euro), divisé en 648.230 (six cent quarante-huit mille deux cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 50 par action, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 avril 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital, souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, Ch. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 129S, fol. 27, case 6. – Reçu 2.345.362 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2001.

J. Delvaux.

(30077/208/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 41.169.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 avril 2001, acté sous le n° 291/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30078/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FIX A FRAME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.

Procès-verbal du 30 mars 2001 d'assemblée générale

Le jour 30 mars 2001, l'assemblée générale de la société à responsabilité FIX A FRAME, ayant son siège social au 2, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Nomination gérant technique

Etaient présents à l'assemblée générale des associés de la société à responsabilité FIX A FRAME, ayant son siège social au 2, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg:

- M. Viola Maurizio, gérant administratif,
- M. Vasta Roberto, associé.

La présidence est assumée par M. Viola, lequel, vérifie que le capital social est entièrement représenté.

Il a été décidé, à l'unanimité des présents, de nommer Mme Lamy Christiane, au poste de gérant technique de la société FIX A FRAME, S.à r.l. et ceci à partir du 1^{er} avril 2001; avec le pouvoir d'engager la société conjointement au gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après rédaction du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Lu et approuvé

M. Viola / R. Vasta

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30087/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FIDUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.829.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

FIDUX S.A.H.

T. Braun / C. Hoffmann

Administrateur / Administrateur

(30081/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FIDUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 avril 2000

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

FIDUX S.A.H.

T. Braun / C. Hoffmann

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30082/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FINIMIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.698.

L'an deux mille un, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINIMIT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.698, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 octobre 1992, publié au Mémorial C, numéro 20 du 15 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 151 du 12 mars 1998 et en date du 6 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 811 du 6 novembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rina Riccardi, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à (B) Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'aster:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Annulation de la valeur nominale des 10.000 actions représentatives du capital social.
- 2) Conversion de francs luxembourgeois en euros par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 40,3399 LUF pour 1,- EUR du capital social de 10.000.000,- LUF en 247.893,52 EUR, sans modification du nombre des actions.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de 2.106,48 EUR pour le porter de son montant actuel après conversion de 247.893,52 EUR à 250.000,- EUR par versement en espèces, sans émission d'actions nouvelles.
- 4) Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions, qui sera de 25,- EUR par action.
- 5) Annulation des paragraphes concernant le capital autorisé dans l'article 3 statuts.
- 6) Modifications subséquentes de l'article 3 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des dix mille (10.000) actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois pour un euro (1,-) soit de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) en deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euro (247.893,52) sans modification du nombre des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cent six virgule quarante-huit euro (2.106,48) pour le porter de son montant actuel après conversion de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euro (247.893,52) à deux cent cinquante mille euro (250.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Libération

Le montant de l'augmentation de capital à concurrence de deux mille cent six virgule quarante-huit euro (2.106,48) a été libéré moyennant versements en espèces par les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, de sorte que la somme de deux mille cent six virgule quarante-huit euro (2.106,48) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions à vingt-cinq euro (25,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les paragraphes concernant le capital autorisé dans l'article 3 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at two hundred and fifty thousand euro (250,000.-), divided into ten thousand (10,000) shares having a par value of twenty-five euro (25.-) each, fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.»

La version française de l'article 3 des statuts est la suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euro (250.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 35.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé partiellement en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Riccardi, C. Day-Royemans, S. Wallers, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2001, vol. 129S, fol. 26, case 5. – Reçu 850 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

P. Frieders.

(30083/212/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FINIMIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

P. Frieders.

(30084/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.565.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

FRASER HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30092/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.565.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

FRASER HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30093/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.565.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

FRASER HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30091/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FINLOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 45.006.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4 et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(30085/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FINLOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 45.006.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 4 mai 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société FINLOG S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Le profit qui s'élève à EUR 23,384 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINLOG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30086/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 15, rue He'cht.
R. C. Luxembourg B 28.828.

L'an deux mille un, le trois mai,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Gaston Schiltz, ouvrier, demeurant à L-6926 Flaxweiler, 15, rue He'cht,

2) Monsieur Florenzo Roberto, fromager, époux de Madame Teresa Mannon, demeurant à L-2164 Luxembourg, 8, rue de Montmédy, Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Les comparants Gaston Schiltz et Florenzo Roberto sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE, S.à r.l., ayant son siège social à L-6926 Flaxweiler, 15, rue He'cht, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.828, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 309 du 23 novembre 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 158 du 8 juin 1989, modifiée suivant acte reçu par le notaire

instrumentaire en date du 14 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281 du 21 juin 1995.

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents parts sociales d'une valeur de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites, comme suit:

1) Monsieur Florenzo Roberto, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Gaston Schiltz, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	500

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces.

Lesquels comparants ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Gaston Schiltz, préqualifié, déclare céder et transporter en pleine propriété, les deux cent cinquante parts sociales, inscrites à son nom dans la société FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE, S.à r.l., prénommée, à Monsieur Florenzo Roberto, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour le prix de neuf cent cinquante mille (950.000,-) francs luxembourgeois.

La présente cession est faite moyennant le prix de neuf cent cinquante mille francs (950.000,-), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire lors de la passation des présentes moyennant chèque bancaire numéro 9670702, émis par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, et en la présence du notaire instrumentaire, ce dont il consent bonne et valable quittance au cessionnaire.

Le cessionnaire Monsieur Florenzo Roberto sera propriétaire des parts cédées à partir des présentes et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Le cessionnaire est propriétaire des parts à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter de ce jour.

Troisième résolution

En conformité des résolutions prises ci-avant, Monsieur Florenzo Roberto est maintenant le seul associé de la société à responsabilité limitée FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE, S.à r.l., laquelle société continuera d'exister en forme de société à responsabilité limitée.

Monsieur Florenzo Roberto comme seul associé de la société à responsabilité limitée FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE, S.à r.l., déclare modifier les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante.

Art. 1^{er}. Forme.

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet.

La société a pour objet:

- l'achat de lait,
- la fabrication et le commerce de toutes sortes de fromage,
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination.

La société prend la dénomination de FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Flaxweiler.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées en totalité à l'associé unique, Monsieur Florenzo Roberto, fromager, demeurant à L-2164 Luxembourg, 8, rue de Montmédy en rémunération de son apport.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance.

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Quatrième résolution

L'associé unique déclare accepter la démission de Monsieur Gaston Schiltz, préqualifié, demeurant à Flaxweiler, comme gérant administratif de la société et il lui donne décharge.

L'associé unique déclare accepter la démission de Monsieur Florenzo Roberto, préqualifié, comme gérant technique de la société et il lui donne décharge.

Cinquième résolution

L'associé unique Florenzo Roberto décide de se nommer soi-même gérant unique de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

La société sera engagée en toute circonstance par la seule signature du gérant unique.

Monsieur Florenzo Roberto, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, déclare accepter la prédite cession de part pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée respectivement à l'article 1690 du code civil, et il déclare dispenser le cessionnaire de la faire signifier à la société par voie d'huissier et n'avoir entre ses mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire des comparants et de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Schiltz, F. Roberto, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2001, vol. 513, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 mai 2001.

J. Gloden.

(30094/213/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

F.J.F., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8388 Koerich, 6, Chemin de la Source.

R. C. Luxembourg B 73.494.

Cession de parts

Entre

Monsieur Pedro Delfim Rodrigues, maçon, demeurant L-8388 Koerich, 6, Chemin de la Source,

ci-après dénommé «le cédant» d'une part,

et

Madame Fernandes Isabel Marie Salgado Pereira, sans profession, demeurant L-8388 Koerich, 6, Chemin de la Source, ci-après dénommé «le cessionnaire» d'autre part, il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession

Par les présentes, le cédant cède, délègue et transporte, sous les conditions ci-après stipulées, au cessionnaire qui accepte, vingt (20,-) parts sociales lui appartenant dans la société F.J.F., société à responsabilité limitée au capital de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois divisé en cent (100,-) parts sociales de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois valeur nominale chacune, dont le siège est à L-8388 Koerich, 6, Chemin de la Source et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.494.

Art. 2. Prix de cession

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible du franc symbolique, ce dont bonne et valable quittance.

Art. 3. Frais et Formalités

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Signée à Koerich en deux exemplaires le 15 mars 2001.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2001, vol. 137, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(30088/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FORMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 124, rue Albert Uden.

R. C. Luxembourg B 28.566.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 70, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30089/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FORMICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 34.373.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30090/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GRAND TOURISME AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.695.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 924 du 22 décembre 1998.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire Jean Seckler, en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2001

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001, le siège social se trouve à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, à partir de ce jour.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30107/728/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

FRJALSI, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.942.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli / L. Di Vora

(30095/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GARLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 29.098.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 54, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(30097/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GENILUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.898.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30098/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GLOBINTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.926.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2001, le changement suivant est fait au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30102/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GROSSO, .S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 21.765.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(30110/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GLOBOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7425 Lintgen, 1, rue Kasselt.

R. C. Luxembourg B 73.894.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 552, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30103/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GRACI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 21.011.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 552, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30106/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GRACI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 21.011.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 552, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30104/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GRACI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 21.011.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 552, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

(30105/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R. C. Luxembourg B 81.073.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales en date du 7 mai 2001 que la société LABATT BREWING COMPANY LIMITED, une société de droit canadienne, avec siège social à Labatt House, 181 Baystreet, Suite 200, Toronto, Ontario, Canada, M5J2T3 est dorénavant actionnaire unique de la société ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30136/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GRENADILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.514.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour GRENADILLA HOLDING S.A., Société Anonyme

FIDUCIAIRE MANACO, Société Anonyme

Signature

(30108/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GRENADILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.514.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mars 2001

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur De Bernardi Angelo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Pour extrait sincère et conforme

GRENADILLA HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 89, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30109/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

GROUPE LGS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2001, enregistré à Luxembourg le 5 avril 2001, vol. 129S, fol. 7, case 1, que la société GROUPE LGS EUROPE, S.à r.l., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

(30111/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

INVESTILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 43.873.

—
Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Paul Wolff, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Administrateurs: Jean Reuter, Réviseur d'Entreprises, Luxembourg;

Rolang Frising, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2001.

Pour INVESTILUX, SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli / S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30131/004/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

HIDARI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 27.245.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2001, vol. 551, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30112/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

ILDIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.685.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 552, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

ILDIKO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(30117/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

IMMO SERVICE GREVENMACHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5290 Neuhæusgen, 6, Am Kiischteewee.
R. C. Luxembourg B 47.389.

L'an deux mille un, le huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Madame Josée Hoffmann, agent immobilier, épouse de Monsieur André Lanners, demeurant à L-5290 Neuhæusgen, 6, Am Kiischteewee.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IMMO SERVICE GREVENMACHER, S.à r.l., (R. C. Luxembourg B, numéro 47.389), avec siège social à L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1994, publié au Mémorial C, numéro 318 du 1^{er} septembre 1994.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000.- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville, à L-5290 Neuhæusgen, 6, Am Kiischteewee.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4. Premier alinéa.

Le siège social est établi à Neuhæusgen.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euro (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par l'associée unique de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'associée décide de remplacer les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de dix-sept mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 4.248,59 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Hoffmann-Lanners, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2001, vol. 514, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mai 2001.

J. Seckler.

(30118/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

IMMO SERVICE GREVENMACHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5290 Neuhaeusgen, 6, Am Kiischtee.

R. C. Luxembourg B 47.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mai 2001.

J. Seckler

Notaire

(30119/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

INDEPENDENT INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 74.585.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli / L. Di Vora

(30122/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.
